

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES - Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Pôle Emploi et IKEA Bayonne

Pôle Emploi et l'entreprise IKEA Bayonne ont organisé, du 12 au 16 janvier 2015, une série de réunions d'information en vue du recrutement de 120 collaborateurs parmi la population bayonnaise. L'exonération du montant de la redevance d'occupation de l'espace Arnaud Saez (dont le coût s'élève à 3 681,48 €) est sollicitée.

Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite entreprise.

Association Aide familiale et sociale

L'association Aide familiale et sociale a organisé, le 22 janvier 2015, une assemblée générale extraordinaire. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 374 €.

Compte tenu de la nature du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Préfecture des Pyrénées Atlantiques

La préfecture des Pyrénées-Atlantiques a organisé, le 3 avril 2015, une journée consacrée au montage de projets de mobilité, à l'attention de l'ensemble des collectivités de l'arrondissement de Bayonne. Elle demande l'exonération exceptionnelle du montant d'occupation de la salle Suzanne Lacorre, qui s'élève à 80 €.

Compte tenu de l'objet de cette journée, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au dit service de l'Etat.

Association Digital 64 Prod

L'association Digital 64 Prod a organisé, le 10 avril 2015, le tremplin de chant « Open Mic » destiné aux talents locaux afin de réunir et de mettre en avant les différents styles de musique présents dans notre région. Elle sollicite l'exonération du montant de l'occupation de l'espace Arnaud Saez, dont le coût s'élève à 173 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Space junk art centers

L'association Space junk art centers a réalisé, les 10 et 11 avril 2015, un photo shooting dans le cadre du Projet Vénus V pour la sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 525 €.

Compte tenu de la nature de l'événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Compagnie des commissaires enquêteurs Adour-Gascogne

L'association Compagnie des commissaires enquêteurs Adour-Gascogne a organisé, le 24 juin 2015, un repas dans le cadre de la visite du Pôle de valorisation des déchets Canopia. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 467 €.

Compte tenu de la nature de l'événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Erro Bat

L'association Erro Bat organisera, le 19 septembre 2015, le dixième anniversaire de sa tamborrada. Elle demande l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 650 €.

Compte tenu de la nature de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Street Art

L'association Street Art occupera l'espace Arnaud Saez, le 31 octobre 2015, dans le cadre d'une démonstration de danse hip hop : le « Beat street day battle international » de Bayonne. Elle sollicite l'exonération du montant de l'occupation de la salle, dont le coût s'élève à 455 €.

Compte tenu de l'objet de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

SALLE L'ALBIZIA

Association des Seniors bayonnais

L'association des Seniors bayonnais a organisé sa galette des rois, le 5 février 2015, à la salle L'Albizia. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de la salle, qui s'élève à 80 €.

Compte tenu de la nature de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au collectif précité.

Collectif de citoyens Citoware

Le Collectif de citoyens Citoware s'est réuni les 4 mai et 1^{er} juin 2015, à la salle L'Albizia, pour échanger, informer et débattre sur l'éducation populaire et la transmission du savoir. Il souhaite être exonéré du coût de cette occupation, qui s'élève à 160 €.

Compte tenu de la nature de cette réunion, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au collectif précité.

Association Terra Arte

L'association Terra Arte a organisé une série de réunions sur le thème de l'habitat participatif du Séqué, les 3 et 26 mars, le 23 avril, le 28 mai et le 18 juin 2015 à la salle L'Albizia. Elle demande l'exonération de l'ensemble des redevances d'occupation de la salle, dont le montant total s'élève à 120 €.

Compte tenu de la nature de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association La Croix-rouge française

La Croix-rouge française a organisé sa braderie de printemps, le 13 juin 2015, à L'Albizia. Elle demande l'exonération du montant de l'occupation de la salle, qui s'élève à 300 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Aide familiale et sociale

L'association Aide familiale et sociale a organisé, le 23 juin 2015, une réunion d'information pour les assistantes maternelles, à L'Albizia. L'association souhaite être exonérée du montant de la redevance d'occupation de la salle, qui s'élève à 80 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

PALAIS DES SPORTS DE LAUGA

Association Oraï Bat

L'association Oraï Bat a organisé, le dimanche 3 mai 2015, le spectacle « Dantxari Txiki », rassemblement de jeunes danseurs folkloriques, en partenariat avec l'Institut culturel basque. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition du Palais des sports de Lauga, qui s'élève à 1 464 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Tango Barrio

L'association Tango Barrio organisera, du 22 au 24 octobre 2015, la 3^e édition du « Festival de tango argentin de la Côte basque ». Des cours, démonstrations et initiations auront lieu dans les différents espaces du Palais des sports de Lauga. L'association sollicite l'exonération du montant de la redevance d'occupation, qui s'élève à 1 063,20 €.

Compte tenu de la nature de cet événement soutenu par la Fédération de danse, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS DE BAYONNE

Comité départemental de la fédération française de natation.

Le comité départemental de la fédération française de natation organise régulièrement des étapes dans le cadre du circuit d'épreuves départemental. Il souhaite être exonéré du coût d'occupation du Centre aquatique des Hauts de Bayonne pour les réunions des 14 mars et 23 mai 2015, qui s'élève respectivement à 80 € et 480 € (soit un montant total de 560 €).

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit comité départemental.

PISCINE LAUGA

Education nationale – académie de Bordeaux

L'Education nationale - académie de Bordeaux a organisé les épreuves du baccalauréat, le 13 avril 2015. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la piscine Lauga dont le coût s'élève à 160 €.

Ces épreuves s'inscrivant dans une mission de service public, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ce service de l'Etat.

1^{er} Régiment d'infanterie de marine (1^{er} RPIMa)

Le 1^{er} RPIMa organise des tests de natation à la piscine Lauga, tout au long de l'année. Il souhaite être exonéré du coût des occupations pour les 28 et 30 avril, les 5 et 7 mai, le 1^{er} juin, les 21 et 28 juillet, le 1^{er} septembre et le 16 novembre 2015, qui s'élève respectivement à 160 €, 160 €, 80 €, 160 €, 80 € et 80 € (pour un montant total de 720 €).

Compte tenu de la nature du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit régime.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.